

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le vingt-deux juin à 20 heures 30

Date de la convocation : 16/06/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absentes excusées : RAMONDENC Viviane et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 15 - 2021

**Objet : Construction d'un multiservices : approbation de l'avant-projet définitif et fixation du forfait de rémunération définitif du marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a approuvé par délibération du 24 janvier 2020 le projet de construction d'un multiservices.

L'avant-projet définitif a été réalisé par le maître d'œuvre de l'opération, - S.A.S. D'architecture ROUQUETTE et VIDAL, représenté par Mme Rouquette Sylvie. L'estimation prévisionnelle définitive des travaux reste établie à 456 534,16 € H.T.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'avant-projet définitif et d'établir par avenant le forfait définitif de rémunération du groupement d'entreprises conjoint, maître d'œuvre, qui reste à 31 937, 50 € H.T (taux de rémunération 8,75 %) réparti comme suit :

- 22 356,25 € - S.A.S. D'architecture ROUQUETTE et VIDAL, représentée par Mme Sylvie ROUQUETTE dûment habilitée, Mandataire Architecte D.P.L.G
- 9 581,25 € - BET CETEC, représenté par Mr Guillaume ALET, Bureau d'Etudes

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **D'ACCEPTER** l'avant-projet définitif de l'opération
- **DE VALIDER** le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 31 937,50 € HT et d'**AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et tous actes s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.

**Le Maire,**  
**Patrick RIVEMALE**

